



- 8 NOV. 2011
2055

DELIBERATION N° 44/2011 du 02 Novembre 2011
Autorisant la participation du Maire
au 94^{ème} Congrès des Maires de FRANCE à PARIS

En sa séance du 02 Novembre 2011, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 6/CONV/CM/2011 du 25 Octobre 2011, sous sa présidence, avec Madame TEUIRA Carolina, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 Septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'organisation du prochain et 94^{ème} congrès de l'Association des Maires de FRANCE du 21 au 24 Novembre 2011 à PARIS ;
- Vu** l'importance du thème principal « Le Maire, l'intérêt général et le citoyen » du Congrès des Maires ;
- Vu** les inscriptions et disponibilités budgétaires ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Article 1^{er} :** Le Conseil Municipal autorise la participation du Maire au 94^{ème} congrès de l'Association des Maires de FRANCE du 21 au 24 Novembre 2011 à PARIS.
- Article 2 :** La Commune prendra en charge :
 - les frais de transport : HUAHINE - PAPEETE - HUAHINE ;
 - les frais de participation au congrès.
- Article 3 :** Une réquisition de transport HUAHINE - TAHITI - HUAHINE sur la compagnie « AIR TAHITI » et un ordre de déplacement seront remis au Maire avant son départ de HUAHINE.
- Article 4 :** Les dépenses sont imputables à l'article 6532 de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

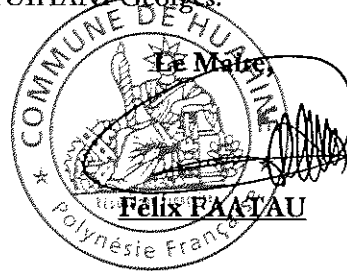
Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

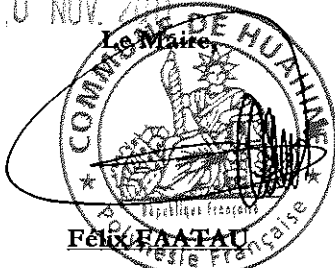
Dix huit (18) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAIMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARI Joël, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, HIRO Andréa, MAI Alphonse.

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TSING TING Félix, FAATAUIRA Camille, TUIHANI Georges.



Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 18	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 18 dont 0 pouvoir	le - 8 NOV. 2011
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 18	du 10 NOV. 2011
Votes pour : 18	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	